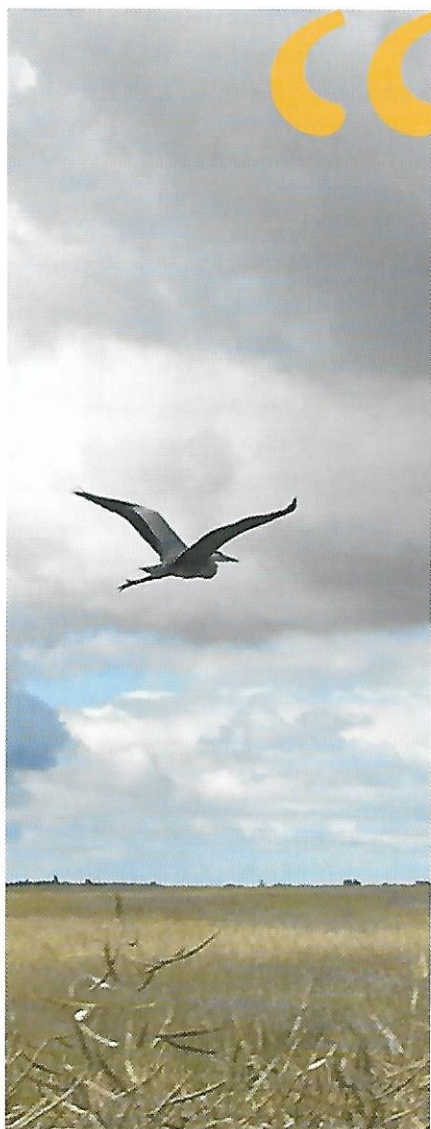


Au Gré du Vent

Bulletin d'information de la commune de Saint-Ouen d'Aunis



Chères Audoniennes, Chers Audoniens,

Le retour des vacances d'été est déjà loin... et la rentrée s'est faite cette année dans un contexte particulier. Même si nos enfants ont retrouvé le chemin de l'école, du collège ou du lycée, même si les protocoles sanitaires ont été allégés, ils sont toujours d'actualité et prêts à être réactivés drastiquement si la situation sanitaire l'exigeait. J'adresse un message d'encouragements à tous les élèves et des vifs remerciements à tous ceux qui les accompagnent chaque jour sur le temps scolaire ou périscolaire. La somme des contraintes, les bouleversements engendrés en raison de longue période de confinement suivie de près par les vacances continuent notamment à jouer sur le comportement de certains élèves, inconsciemment, beaucoup sont marqués... Nous devons continuer à soutenir tous ceux qui œuvrent près et pour nos enfants. En tant que parents, notre devoir demeure de les accompagner au mieux pour que chacun de nos enfants puissent apprendre, s'épanouir et grandir dans les meilleures conditions.

Les festivités habituelles et estivales que nous connaissions comme la kermesse et notamment la fête du village n'ont pu avoir lieu. Et en fin du mois de septembre, même si notre département reste relativement épargné, les animations proposées habituellement lors du dernier trimestre de l'année, n'ont pas encore été programmées car leur organisation reste complexe et la responsabilité qui pèse sur les bénévoles n'est pas des moindres. Pour le moment, pas de fête d'Halloween, pas d'animations pour le TELETHON. Particulièrement pour cet événement, les organisatrices sont encore en attente des directives nationales, qu'il faudra adapter à chaque département en fonction de l'évolution de ces dernières semaines. Gageons que leur enthousiasme ne soit pas entamé et que nous puissions ensemble trouver des moyens d'être solidaires. Pour terminer sur ce sujet des contraintes liées au virus, la salle des fêtes ne peut plus être louée aux particuliers pour des fêtes privées dans les conditions habituelles. (Nombre de convives restreint, pas d'espace de piste de danse...).

En cette période, un constat navrant a malgré tout été fait par les élus de plusieurs communes, réunis à la brigade de Nieul sur mer pour un point sur la sécurité dans nos communes. Les derniers mois écoulés ont été l'objet de tous les tourments, de toutes les contradictions : Dégradations, cambriolages, violences conjugales, violences verbales ou physiques envers des voisins, dépôts sauvages... Saint-Ouen d'Aunis (comme les autres communes de Villedoux, Dompierre, Ste-Soulle, St-Xandre...) n'a pas été épargné. J'écrivais en juin dernier dans les colonnes du bulletin : « *La liberté retrouvée passe encore et toujours par le respect de certaines règles indispensables à notre vie quotidienne, il est regrettable de constater une recrudescence d'incivisme et d'incivilités. L'engagement de tous est indispensable au bien vivre Audonien.* »

Force est de constater que l'esprit solidaire, la courtoisie, la bienveillance ont été balayés ces dernières semaines non par un vent de liberté mais un vent de folie. Il n'est pas question que notre village soit le théâtre de ces dérives et différentes mesures sont mises en place pour veiller à un respect du civisme et de la loi en règle générale.

Je tiens à terminer sur une note enthousiaste et pleine de vie : notre marché, le dimanche matin qui vous accueille et où il fait bon aller à la rencontre de tous les commerçants. Merci à eux de participer activement au bien vivre Audonien, et d'avoir ainsi créé un nouveau lieu de convivialité, merci pour leur bonne humeur, leur diversité et pour leur étroite collaboration pour ce projet.

Je vous invite à continuer à appliquer les gestes barrières : port du masque, distanciation physique... C'est grâce à nos efforts communs et conjugués que nous mettrons un terme à l'épidémie. Plus que jamais, nous sommes tous responsables !

Restant à votre entière disposition, bonne lecture !

Cordialement,

Valérie Amy-Moie

Info Mairie

05 46 01 40 64

mairie@saintouendaunis.fr

 Mairie de St Ouen d'aunis

www.saintouendaunis.fr



Application Illiwap :
Mairie de Saint-Ouen-d'Aunis

Horaires 2020

Lundi • Mercredi • Vendredi

9h-12h et 14h-18h

Mardi : fermé le matin et ouvert de 14h à 18h

Jeudi : ouvert de 9h à 12h et fermé l'après-midi

Rentrée scolaire

C'est la rentrée tant attendue !!!

Cette fois les élèves sont au complet !!! et oui le souvenir d'une année scolaire 2019/2020 plane encore dans tous nos esprits avec la fermeture totale de notre école à partir du mois de mars dernier. Les différents protocoles sanitaires mis en place nous ont permis d'accueillir des petits groupes d'élèves mais aussi les enfants des personnels réquisitionnés durant la COVID-19.

Un merci tout particulier aux agents municipaux qui malgré les risques ont désinfecté l'ensemble des bâtiments scolaires du sol au plafond pour le bien-être de tous. **Nous rappelons que le port du masque est obligatoire au sein de l'école et aux abords de cette dernière. Merci de respecter les gestes barrières pour vos enfants.**

Cette année l'école est composée de 273 élèves répartis dans 11 classes, les effectifs se composent comme suit :

Mme Marianne PAULY et Carine (ATSEM)	
Classe de PS.....	29 élèves
Mme Lise DENYS et Linda (ATSEM)	
Classe de PS et MS	29 élèves
Mme Hélène FEUILLET et Diana (ATSEM)	
Classe MS et GS	28 élèves
Mme Nathalie MARCHAND-BOETHIN et Michèle (ATSEM)	
Classe GS.....	29 élèves
Mme Yaëlle MIGNON-AMSELEM	
Classe CE1	23 élèves
Mme Marion BOUDEY (les jours de décharge de direction)	
Mme Nathalie BESSONNEAU	
Classe de CP	23 élèves
Mme HEROULT Julie	
Classe de CP	22 élèves
Mme Lydie GEFFARD	
Classe CE1 et CE2	22 élèves
Mme Isabelle SAUVAGE DE GERANDO	
Classe de CE2 et CM1	22 élèves
Mme PICHERIT Marie	
Classe de CM1 et CM2	22 élèves
Mme Céline POMMIER-CHABOT	
Classe de CM2.....	24 élèves

Un petit clin d'œil tout particulier à **Mme Carine RIBEIRO-BONNET** qui a œuvré au sein de notre école durant 10 années. Bon vent avec tes nouveaux élèves. Mais aussi bienvenue aux

nouvelles enseignantes, l'équipe municipale reste à votre disposition afin que votre année scolaire se passe dans les meilleures conditions possibles.

En ce qui concerne l'équipe municipale, elle se compose de la façon suivante :

Directrice Accueil de Loisirs : Laëtitia JOLLY

Agents d'animation : Isabelle BLANCHET, Carolane GIRAUD, Stéphanie Saint LÔ, et Emeline BABIN jusqu'au 30 Septembre prochain, elle sera ensuite remplacée par **Bérénice RAMOS**.

Agents Techniques : Véronique BERNARD, Jennifer SERANDON LASSALLE, Nathalie MOROSINI (nouvellement arrivée)

L'accueil des enfants de l'ADAPEI 17 se poursuit, néanmoins ce ne sont plus des enfants de l'IME qui sont scolarisés au sein de notre école mais les enfants de l'IMP de Port Neuf. Nous leur souhaitons les bienvenus ainsi qu'à leurs enseignants et éducateurs.

Les enfants continueront dans la mesure du possible à faire des inclusions dans différentes classes, ils se restaureront à la cantine, et intégreront l'accueil de loisirs les mercredis.

Les tarifs de la cantine, de l'accueil de loisirs et de la garderie restent inchangés. Néanmoins soyez extrêmement vigilants, pour les réservations ou annulations des repas. Tout repas commandé sera facturé (sauf certificat médical) et aucune relance de réservation de repas ou d'inscription à l'accueil de loisirs ne sera faite.

Il reste encore quelques vêtements de l'année scolaire dernière, ils sont à votre disposition à la mairie jusqu'aux vacances de la Toussaint. Passée cette date ils seront remis à un organisme caritatif.



Les partenariats de l'école de St-Ouen

L'école du Bois Marais de St-Ouen d'Aunis accueille dans ses locaux, depuis plusieurs années maintenant, une Unité d'Enseignement de l'IME Le Breuil. Ce partenariat solide et riche entre l'IME et la commune de St-Ouen d'Aunis permet à des enfants en situation de handicap de bénéficier de temps de scolarisation dans le milieu ordinaire avec leurs pairs.

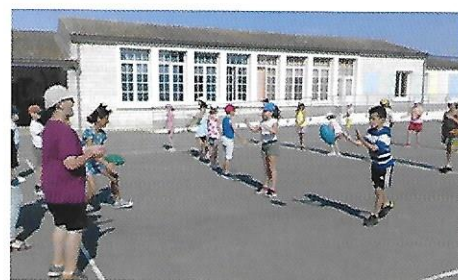
Une enseignante de l'Éducation Nationale et une éducatrice de l'établissement collaborent pour accompagner au mieux les jeunes sur les temps d'apprentissages et sur les temps

périscolaires. L'objectif est de favoriser l'inclusion de ces élèves dans les projets pédagogiques et éducatifs, sur les temps de classe comme sur les temps périscolaires.

Les questions de vivre ensemble, de respect de la différence, d'entraide, d'écoute, de partage et d'empathie sont prioritaires. Cette mixité permet aux enfants de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se respecter. Et parfois même d'être surpris ! Cela leur permet de faire évoluer leurs représentations.

Cette année, 7 nouveaux élèves de l'Institut Médico Pédagogique de Port Neuf sont accueillis sur l'Unité d'Enseignement. Ce nouveau partenariat permet

à des élèves habitant des communes du Pays d'Aunis de limiter leur temps de trajet en taxi pour rejoindre l'école. Afin de poursuivre un cursus ordinaire et d'évoluer avec des enfants de leur âge, les élèves ayant 12 ans ont été orientés à l'Unité d'Enseignement du collège Maurice Calmel à Marans, tout comme les jeunes collégiens de la commune.



Chantiers & projets

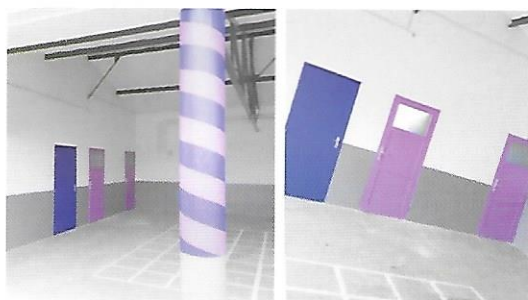
Urbanisme / Travaux

Réfection de la salle des aînés

Notre salle des aînés située rue Marie-Louise Cardin vient d'être rénovée, elle est maintenant utilisée par l'ensemble des associations de la commune. Elle vient d'être renommée salle « Marie-Thérèse Friquet »

Création d'un merlon

Nous venons de créer un merlon derrière les jardins municipaux, il sera végétalisé dans les semaines à venir. Ce projet est créé en partenariat avec les services de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et nos services.



Rafrâichissement de l'école

Durant l'été, les travaux d'extension de l'école ont avancé dans un bon rythme, la réception des travaux est prévue pour la rentrée des vacances de la Toussaint. Quelques travaux de rafraîchissement et de peinture ont aussi été effectués.

Ateliers municipaux

Notre projet de construction des ateliers municipaux se poursuit, les entreprises ont été retenues suite au marché lancé durant l'été. Les travaux devraient débuter courant novembre 2020.

Réfection de la rue du Levant

Nous procédons actuellement à la réfection de la rue après avoir concerté les riverains. Les travaux doivent être achevés fin octobre.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ouen d'Aunis propose de multiples prestations. Celles-ci permettent de remédier à des situations de précarité ou de difficultés sociales touchant : les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Le CCAS conseille sur les droits sociaux et oriente vers des partenaires locaux ou prend en charge directement. Il se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion et le soutien au logement.

Le CCAS est présidé par le Maire de la commune : Mme Valérie AMY-MOIE.

Le Conseil d'Administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal qui sont :

- **Mme Charlène ROUCHERAY** : Adjointe aux affaires Sanitaires et Sociales, Vice-Présidente du CCAS.
- **Mme Tatiana DION** : Adjointe aux Affaires Scolaires
- **Mme Justine THOMAS LETARTRE** : Conseillère municipale
- **Mme Muriel GRZELAK** : Conseillère municipale
- **Mme BEREHEL Maryline** : Conseillère municipale
- **Mme LEVECQ Lydie** : Conseillère municipale

INFO CCAS

Suite aux directives préfectorales en rapport avec la crise sanitaire de la COVID 19, la salle des fêtes à ce jour ne peut accueillir que 40 personnes maximum, pour des repas, sans autorisation de piste de danse.

Pour cette raison, les choses n'étant pas définitives et susceptibles de changer régulièrement, nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de repas des Aînés en janvier 2021.

Cependant, nos anciens ne seront pas oubliés et nous réfléchissons déjà à une alternative à cette décision. Pourquoi ne pas les gâter avec des friandises, paniers gourmands ou autre.

L'équipe du CCAS

Associations

Annulation des représentations de la troupe de théâtre « Les Joyeux Baladins »

La capacité d'accueil du public étant restreinte et compte tenu du temps de préparation (montage des décors notamment), c'est avec regrets que l'équipe des « joyeux baladins » est contrainte d'annuler ses représentations. L'évolution préoccupante de la situation sanitaire laisse présager de nouvelles contraintes.

Il est également constitué de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale :

- **Mme Jeanine GOURRONC** : Présidente de l'association des Dentelières et membre d'autres associations Audoniennes. Membre du CCAS au mandat précédent.
- **Mme Marie-Thérèse FRIQUET** : Membre du centre socio-culturel des Pictons, Membre du CCAS de Marans, Membre du Lions Clubs.
- **Mme Bernadette AYMONT** : Membre du Secours Catholique et membre du CCAS sous l'ancien mandat.
- **Mme Farida TIRET** : Membre de la Banque Alimentaire et membre du CCAS au mandat précédent.
- **Mme Estelle RICHARD BARBARY** : Bénévole.
- **Mr Alain BERTOLI** : Membre du Lions Clubs et membre du CCAS au mandat précédent.

La Commission d'installation de notre CCAS a eu lieu le 24/09/2020.

RAPPEL DES NUMÉROS UTILES



15 SAMU

17 Police secours

18 Pompiers

3237 Numéro pour la pharmacie de garde

112 Numéro d'appel d'Urgence Européen

114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

115 SAMU Social

119 Numéro d'appel enfance en danger (allo119.gouv.fr)

3919 Numéro dédié aux violences conjugales (arreteonslesviolence.gouv.fr) de 9h à 22h la semaine et de 9h à 18h le week-end.

05.56.96.40.80 Centre anti poison - CHU de Bordeaux, Site Pellegrin (centre de référence pour la Charente Maritime.) <http://www.centres-antipoisons.net/bordeaux/>

0980 980 930 Alcool info service (de 8h à 2h) (alcool-info-service.fr)

0800 231 313 Drogue info service (de 8h à 2h) drogues-info-service.fr

0980 980 940 Ecoute cannabis

3020 Non au harcèlement (valable également pour le cyber harcèlement)

116 000 Enfants disparus

0800 130 000 Covid 19 infos

Le Saviez-Vous ?

Une place gratuite qui peut finir par vous coûter cher...

Même si un véhicule est d'abord fait pour rouler, les aléas de la vie font que son propriétaire est parfois amené à le laisser stationner sur le domaine public. Néanmoins, il est indispensable que le stationnement n'excède pas 7 jours sur la même place au risque d'être verbalisé puisqu'alors il est considéré comme stationnement abusif par le code de la route.

Plusieurs véhicules ayant été signalés en Mairie, ces plaintes nous obligent à rappeler les règles définies par le code de la route et le code des assurances.

De plus, pour ces véhicules stationnés depuis longtemps, la question de l'assurance auto se pose alors inéluctablement... Beaucoup d'automobilistes entreposent leur véhicule inutilisé sur une place de parking, (ou même dans leur garage) en pensant ne pas avoir à l'assurer. Mais attention, cette pratique est illégale ! Même hors circulation, une voiture doit toujours faire l'objet d'une couverture d'assurance. Dans tous les cas, vous êtes responsable des dommages que votre véhicule qui n'est plus en état de circuler pourrait causer

aux autres : même hors circulation, un véhicule peut toujours constituer un danger potentiel pour les autres, notamment en s'enflammant. Plus généralement, s'il se trouvait là encore subtilisé, vous pourriez aussi voir dans un premier temps votre responsabilité personnelle engagée en cas d'accident éventuel provoqué par le voleur au cours de sa fuite...

Bref, pour éviter une double contravention : STOP

aux voitures ventouses, pas de stationnement abusif sur le domaine public et pensez à être assuré.

L'absence de la vignette d'assurance (ou le dépassement des dates sur cette dernière, idem pour le contrôle technique) vous expose à une verbalisation.

ICI comme ailleurs, usagers de la route, pour la sécurité de tous : respecter les limitations de vitesse, la signalisation (STOP, Sens interdit...), les passages piétons....

Veillez à respecter autrui en stationnement même temporairement, à ne pas gêner la circulation des piétons, des résidents ou des véhicules.

La recrudescence de plaintes concernant le comportement de certains nous oblige à saisir la brigade de Gendarmerie et des procédures sont d'ores et déjà été engagées, des contrôles inopinés ont été demandés.





NOUVEAU

CARS RÉGIONAUX

LIGNES

2B/2E

NOUVEAUX ARRÊTS

A COMPTER DU MARDI 01/09/2020

SAINT-OUEN-D'AUNIS :

- Rue Paul Braud
- Rue des Pruneaux

Pour votre information, l'arrêt « Saint-Ouen-d'Aunis - Mairie » est transféré.



LOCALISEZ VOTRE ARRÊT ET SUIVEZ VOTRE CAR EN TEMPS RÉEL AVEC ZENBUS

Scannez ce QR Code ou rendez-vous sur zenbus.net/lignes-regulieres-192



0970 870 870

transports.nouvelle-aquitaine.fr





INFORMATIONS TRANSPORTS

Depuis le 1^{er} septembre, **deux nouveaux arrêts de bus sont disponibles sur le centre de Saint-Ouen d'Aunis pour les lignes 2 B/ 2 E.**

Nous avons procédé à la suppression de l'arrêt de bus place de la libération.

Toutes les informations sur les lignes scolaires et régulières sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.saintouendaunis.fr/fr/information/58710/les-transports>

REZO POUCE

Rezo Pouce, pour une mobilité durable en Aunis Atlantique !

Communiqué de Presse Communauté de Communes Aunis Atlantique

Aunis Atlantique a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rezo Pouce. Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à de nombreux Arrêts sur le Pouce (comme des arrêts de bus) et à l'application Rezo Pouce, les habitants d'un même territoire peuvent facilement se retrouver et partager leurs trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

40 arrêts sur le pouce ont été installés sur le territoire

www.rezopouce.fr/territoire/Aunis_Atlantique

• SE DÉPLACER EN ZONE RURALE

Lâcher sa voiture peut s'avérer difficile. Nous sommes tous habitués à nous déplacer quasi exclusivement en voiture et il faut bien l'admettre : en zone rurale, la voiture, c'est bien pratique. Mais la voiture individuelle, c'est aussi des coûts importants, donc un moyen de transport qui n'est pas accessible à tous, et un mode de déplacement polluant. Fini le temps où l'on pouvait faire le plein pour une bouchée de pain et émettre des centaines de kilos de CO2 sans se soucier de notre impact

sur l'environnement et plus particulièrement sur le climat. Aujourd'hui, le temps est au partage de la mobilité. Mais la voiture n'est pas morte et il est parfois compliqué de s'en passer. Nous devons simplement l'aborder différemment. Effectuer tous ses trajets seul alors qu'une voiture peut transporter 5 personnes est un non-sens. Pour les trajets les plus courts, le vélo est certainement la meilleure solution. Pour les trajets plus longs, le partage doit devenir un réflexe.



• ET CONCRÈTEMENT, ÇA MARCHE COMMENT ?

Passagers ou conducteurs s'inscrivent gratuitement sur rezopouce.fr, sur l'application, dans leur mairie ou en point relais et reçoivent une carte de membre et un autocollant (pour les conducteurs). En mode Stop, les passagers se rendent à un Arrêt sur le Pouce, sortent leur « pancarte destination » et tendent le pouce. En moyenne, un conducteur s'arrête en 6 minutes ! Les conducteurs, quant à eux, collent leur autocollant sur leur pare-brise pour être identifiés et restent attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce ! Pour se déplacer de façon plus organisée, les utilisateurs peuvent utiliser l'application Rezo Pouce. Rien de plus simple, les passagers et les conducteurs indiquent leurs trajets recherchés ou proposés. Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat pour plus de flexibilité ou peuvent être programmés pour plus tard. Et bien sûr, les passagers et les conducteurs ayant des trajets similaires sont mis en relation. Les utilisateurs peuvent également créer et s'abonner à des hashtags qui les intéressent pour facilement visualiser tous les trajets publiés avec ceux-ci !

• À PROPOS DE REZO POUCE :

Depuis 2012, Rezo Pouce, Société Coopérative d'Intérêt Collectif installée à Moissac (Tarn-et-Garonne), accompagne les collectivités territoriales dans la mise en place de solutions de mobilité en zones rurales et périurbaines basées sur le partage des trajets. Pourquoi ? Parce que quand les transports en commun se font rares, se déplacer peut devenir compliqué. Partager ses trajets, c'est **LA solution permettant à la fois de créer du lien social, de préserver l'environnement et de faire des économies.**



ACTUALITÉS ÉLECTIONS COMMUNAUTAIRES

Installation des conseillers communautaires

Avec la tenue, le 28 Juin, du second tour des élections municipales et communautaires, **les 34 élus qui siègeront pendant 6 ans à la Communauté de Communes ont été désignés.**

Le jeudi 9 Juillet s'est tenu à Andilly, le Conseil communautaire d'installation au cours duquel ont été élus le Président et les Vice-Présidents. Par arrêtés du Président, 4 conseillers délégués ont également été nommés.

Jean-Pierre SERVANT, Président
Maire de La Ronde

• 6 Vice-Présidents

1^{er} **Jean-Marie BODIN**, en charge de la transition écologique et des mobilités
Maire de Marans

2^{ème} **François VENDITTOZZI** en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale
Maire de Villedoux

3^{ème} **Sylvain FAGOT** en charge du développement économique et de l'emploi
Maire d'Andilly-les-Marais

4^{ème} **Nadia BOIREAU** en charge de la vie sociale et de la santé
Maire de Courçon

5^{ème} **Valérie AMY-MOIE** en charge de l'enfance, de la jeunesse et des sports
Maire de Saint-Ouen d'Aunis

6^{ème} **Jérémy BOISSEAU** en charge de l'eau et de l'action environnementale
Maire de Charron

• 4 Conseillers délégués

Didier TAUPIN, Conseiller délégué à l'urbanisme et à l'habitat
Maire d'Angliers

Roland GALLIAN, Conseiller délégué au tourisme
Maire de la Grève-sur-Mignon

Sylvie GATINEAU, Conseillère déléguée à la culture
Maire de Saint-Jean de Liversay

Alain TRETON, Conseiller délégué aux ressources humaines
Maire de Benon

+ d'info : aunisatlantique.fr

COMITÉ CONSULTATIF CITOYEN

Pour associer au maximum les habitants dans la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS) et parce que la transition énergétique nécessite la mobilisation de tous, la Communauté de Communes a constitué un Comité consultatif citoyen. Aux côtés d'experts et d'élus, il réunit des habitants majoritaires désireux de faire émerger des

solutions collectives, concrètes et innovantes répondant à la réalité du territoire et aux besoins de ses habitants.

Si vous aussi, vous souhaitez en faire partie ou avoir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service Transition Ecologique et Mobilités de la Communauté de Communes à l'adresse mail suivante :

tepos@aunisatlantique.fr

MESURES D'AIDES ÉCONOMIQUES COVID

PLAN D'AIDE AUX ENTREPRISES

Pour soutenir les entreprises touchées par la crise sanitaire et accompagner durablement la reprise économique, les élus d'Aunis Atlantique ont validé un plan d'aide exceptionnel dans un cadre global d'intervention de 220 k.

Ce plan se compose de 6 mesures phares :

- Aide directe aux entreprises naissantes
- Aide directe à l'investissement
- Fonds de prêt aux TPE
- Aide à la consommation pour le secteur touristique
- Aide à l'équipement sanitaire
- Annulation des loyers de mars et avril pour les entreprises locataires de la CdC

Une plateforme dédiée à la présentation du Plan et à la gestion des demandes est en ligne :

www.aunisatlantique.fr/aides-eco/

PLUI-H : ENQUETE PUBLIQUE C'est le temps de la concertation citoyenne

Du lundi 2 novembre au vendredi 4 décembre 2020

La Communauté de Communes Aunis Atlantique poursuit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat (PLUI-H) du territoire avec l'étape « enquête publique » dans chacune des 20 communes.

L'enquête publique s'adresse à l'ensemble des habitants, des acteurs et des associations du territoire pour participer à l'élaboration du PLUI-H. L'objectif de cette enquête est d'associer le public pour consulter le projet de PLUI-H, recueillir ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet d'aménagement et de développement prévus pour les 10 prochaines années.

L'enquête publique sera menée par une commission d'enquête composée de trois commissaires enquêteurs désignée par le Tribunal Administratif de Poitiers.

Consulter, Participer, Rencontrer un commissaire enquêteur, Emettre vos avis :

- ✓ Le dossier sera consultable :
 - ✓ Au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique
 - ✓ Dans les 20 mairies
 - ✓ En ligne sur un site internet spécifique à l'enquête
- ✓ Pour faire part de vos avis pendant l'enquête publique :
 - ✓ Rencontre avec le commissaire enquêteur, sans rendez-vous, lors des permanences dans chaque commune et au siège de la CdC
 - ✓ Consignation de vos avis sur le registre d'enquête disponible en mairie et à la Communauté de Communes ou sur le registre dématérialisé mis en place
 - ✓ Envoi par mail
 - ✓ Par voie postale au siège de l'enquête à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête, Communauté de Communes Aunis Atlantique

La consultation du dossier du PLUI-H pourra se faire dans votre commune de résidence ou dans celle de votre choix ; le dossier d'enquête étant le même dans tous les lieux de l'enquête publique.

Retrouvez toutes les modalités de l'enquête publique et les dates des permanences sur le site internet de la Communauté de Communes www.aunisatlantique.fr et par voie d'affichage dans toutes les communes, courant Octobre 2020.

Que deviennent les avis formulés ?

La commission d'enquête établira un rapport sur les observations et/ou propositions du public et elle rendra un avis motivé. Une nouvelle et dernière étape suivra : celle de l'approbation du PLUI-H pour tenir compte, dans la mesure du possible suivant les règles du Code de l'Urbanisme, des remarques des habitants mais aussi des avis des Personnes Publiques et des communes. Il entrera en vigueur au cours de l'année 2021 en remplacement des documents d'urbanisme en vigueur.

Naissances

**BÉCHEMIN** Soan

11 avril

GARDELLE Eliot Thierry Philippe

11 juin

POUCHOT Louis Jean-Claude René

14 juin

2 autres naissances sont à enregistrer dont nous n'avons pas eu l'autorisation de publication



Mariage

FAYS Dorian Vincent
et **COUTY** Audrey Nicole Christine

30 mai

MERCERON Thomas Nicolaset **BEGAUD** Kelly Kathleen Henriette Jeannine

13 juin



Décès

RIFAUD Jean-Pierre

28 avril

GRAVOUIL Jean-Paul Eugène Fernand

05 mai

Carte d'identité / Passeport

Faire la pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr (créer un compte ants ou s'identifier avec FranceConnect)
Une fois le dossier rempli, j'imprime ma demande ou je note le numéro de dossier nécessaire lors du rdv

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	PASSEPORT
Validité : 10 ans pour les mineurs/15 ans pour les majeurs	Validité : 5 ans pour les mineurs/10 ans pour les majeurs
Photos récentes et conformes (Pour tous documents officiels) Justificatif de domicile de moins d'un an ou attestation d'hébergement et CNI de l'hébergeant	
Ancienne carte	Ancien passeport
En cas de perte : déclaration en mairie et 25€ timbres fiscaux En cas de vol : Déclaration de vol (gendarmerie) et 25€ timbres fiscaux	Coût du passeport : Pour les personnes majeures : 86€ Pour les mineurs de plus de 15 ans : 42€ Pour les mineurs de moins de 15 ans : 17€ Le montant de votre passeport se règle par timbre électronique uniquement (depuis le 01/01/2019)
Si CNI ou passeports périmés depuis plus de 2 ans ou changement d'état civil (mariage, divorce) : fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.	
Pour les mineurs : fournir la copie des cartes d'identité des 2 représentants légaux et jugement si séparation/garde alternée	
Dépôt de la demande à la mairie de Marans sur RDV, le mardi de 15h à 18h30, mercredi et jeudi de 14h à 17h	

Mairie de Marans Tél : 05 46 01 10 29 ou Fax : 05 46 01 01 72

Liste des mairies équipées à proximité : 85 = Maillezaïs/Fontenay-le-Comte/Luçon • 17 = Courçon/Surgères/La Rochelle/Mireuil/Villeneuve Les Salines/La Jarrie/Aytré

RECENSEMENT MILITAIRE

Merci de venir en mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité française, dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

AGENDA

**10 Octobre à 18h30 :**

Réunion Publique PLUIH à Courçon à la salle du marché.

5 Novembre de 9h à 12h**et 26 Novembre de 14h à 17h**

Enquête publique PLUIH à la mairie, présence de l'enquêteur publique.

11 Novembre à 11h30 :

Cérémonie au monument aux morts.



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000 (appel gratuit)